



**Sections des douanes CGT
de l'interrégion de Nouvelle Aquitaine**

DECLARATION PREALABLE AU CSA DU 07 NOVEMBRE 2024

Monsieur le Président,

La CGT condamne avec la plus grande fermeté les annonces réactionnaires du ministre de la fonction publique, Guillaume Kasbarian, qui concernent la fin de la GIPA et la mise en place de trois jours de carence pour les fonctionnaires.

Le nouveau gouvernement a aussi annoncé la poursuite du gel du point d'indice et la suppression d'un jour férié pour l'ensemble des salariés cette fois.

Ce sont encore une fois les travailleurs qui vont payer l'addition d'un déficit budgétaire creusé année après année par les cadeaux fiscaux faits aux grands groupes du CAC 40.

La CGT rappelle que la France demeure le premier pays de l'Union Européenne en termes de dividendes versés en 2023.

Ainsi les 40 plus grandes entreprises françaises ont distribué à leurs actionnaires plus de 63 milliards d'euros l'an dernier, un résultat en hausse de 8,7% sur un an.

Donc de l'argent il y en a et il suffit d'aller le chercher au bon endroit et ce n'est certainement pas dans les poches des fonctionnaires et des travailleurs en général.

Au moins l'annonce des trois jours de carence aura eu pour mérite de clarifier les positions des partis politiques entre les tenants de la poursuite du fonctionnaire bashing et ceux qui s'insurgent contre cette mesure injuste et contre-productive.

Injuste car si les arrêts de travail augmentent c'est bien parce que les conditions de travail se détériorent sur fond de sous-effectifs dans de nombreux secteurs de la fonction publique.

Le travail en horaires décalés la nuit et le week-end ont également un effet sur la santé des personnels.

C'est une problématique que nous connaissons en douane où cette pénibilité est de moins en moins prise en compte avec le recul de l'âge de départ à la retraite.

Nous rappelons aussi que la fin du dispositif des indispositions a également engendré un moins disant en matière de prévention notamment pour les personnels féminins.

Cette mesure est également contre-productive car elle conduira à un allongement de la durée des arrêts maladie et à une poursuite du travail malade ce qui détériorera la santé des agents et conduira à l'augmentation des dépenses de santé.

Avec l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui nous sommes au coeur de ces débats.

Les réorganisations qui se sont poursuivies cette année à la DR de Poitiers avec le transfert de la gestion des CVC ont eu pour conséquence une forte augmentation des troubles psycho-sociaux.

Malgré les demandes des représentants des personnels, vous n'avez pas souhaité reporter ce transfert après l'intervention des ergonomes du Ministère ce qui n'a pas arrangé la situation des agents en poste dans les trois CVC.

De même, à la brigade de Cambo, nous déplorons que la direction n'ait pas repris à son compte notre souhait de voir intervenir une société spécialisée en risques psycho-sociaux pour régler les tensions interpersonnelles dans ce service.

Au lieu de cela, la direction a pris le parti d'encourager les demandes de mutation sans s'intéresser aux sources des tensions.

Huit agents ont ainsi sollicité leur départ ce qui fragilisera une nouvelle fois cette unité. Pour nous, c'est un gâchis humain énorme.

Concernant cette brigade dont nous défendons la pérennité, nous avons besoin de connaître vos intentions et les perspectives pour les agents et le service public douanier.

Nous soulignons aussi la situation précaire de plusieurs bureaux de douane et centres de viticulture de l'interrégion et des agents qui y travaillent ainsi que les menaces de flexibilité accrue du travail dans le cadre du chantier de la surveillance.

Enfin, nous déplorons que la reconnaissance de l'expertise et de l'engagement des agents du CSRH ne soit pas reconnue à sa juste valeur avec une revalorisation indemnitaire annoncée qui n'est pas à la hauteur et qui n'est même pas actée pour l'instant.

Ce contexte explique pourquoi les représentants des personnels en formations spécialisées ont émis un avis défavorable concernant les DUERP et les Programmes annuels de prévention qui leur ont été présentés.

Nous exigeons d'ailleurs à l'avenir d'être destinataires des procès-verbaux des formations spécialisées concernées.